



# APPEL À CANDIDATURE

## 2027

Résidence de création (autour des médium peinture et dessin)

Session 1 - 11 janvier au 31 mars 2027

Session 2 - 13 septembre au 20 décembre 2027

**Date limite de candidature : 30 juin 2026**

Les programmes de résidence ont lieu à Saint-Jacut-de-la-Mer, presqu'île aux onze plages, située sur la côte nord de la Bretagne (30 minutes de Saint-Malo). Les artistes disposent d'un atelier individuel situé sur le site de la résidence SNCF Les Dunes et d'un logement à proximité.

Des rendez-vous sont organisés au cours de la période de résidence : portes ouvertes, expositions, rencontres autour de la démarche créative et de la pratique artistique, conférences, etc.

### CONDITIONS DE RÉSIDENCE

- Un atelier individuel équipé de 40m<sup>2</sup>
- Un logement à partager avec le/la deuxième artiste en résidence avec chambre et salle de bain individuelles
- Une bourse en matériels pour la recherche et la production d'œuvres
- Une allocation de résidence de 1500€ pour la période de résidence
- Une exposition des œuvres produites. Dépôt de l'une d'entre elles à l'association (5 ans). L'œuvre prêtée pourra être exposée par l'association lors d'expositions sur le territoire afin de rendre visible et accessible les pratiques artistiques soutenues
- Interventions rémunérées : portes ouvertes et rencontres artistiques autour d'ateliers pratiques.



### CONDITIONS ET MODALITÉS DE CANDIDATURE

- Avoir une pratique artistique en lien avec les médium peinture dessin
- Être diplômé.e d'une école des arts ou faculté d'arts plastiques, au moment de l'envoi de la candidature
- Être assujettie ou affilié.e au régime des artistes.auteurs.trices

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Le formulaire avec les renseignements pratiques à compléter [ici](#) avec

- Un fichier [intitulé APM2027\_NOMPrénom et ne devant pas dépasser 10 Mo] composé d'un portfolio des travaux récemment réalisés (max 20 pages) avec CV et lettre motivant votre candidature à cette résidence
- Attestation d'affiliation à un régime d'artiste [intitulé APM 2027\_NOMPrénom\_Régime artiste]

**Le dossier doit être transmis avant le 30 juin 2026** (minuit, heure française métropolitaine)

Le jury, composé de personnalités qualifiées, étudiera les candidatures et procédera à la sélection.

Les candidat.es pré-sélectionné.es seront invité.es à échanger avec le jury.

La réponse sera transmise aux candidat.es par email avant le 31 octobre 2026.

Tout dossier incomplet à la date limite de candidature ne pourra être étudié.